

CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 3.051.978.400 DH - IMMATRICULÉ AU REGISTRE DE COMMERCE DE CASABLANCA SOUS LE N° 203
SIÈGE SOCIAL : 187, AVENUE HASSAN II, 20019 - CASABLANCA - TÉL. : [+212] 5 22 47 90 00 / [+212] 5 22 47 91 11 - FAX : [+212] 5 22 47 91 63

Communiqué Post Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2024

Sous la Présidence de Monsieur Lotfi SEKKAT, Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier, société anonyme au Capital Social de 3.051.978.400 Dirhams divisé en 30.519.784 actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams chacune, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue en présentiel, le 13 juin 2024 à 15 heures, au siège social sis à 187, avenue Hassan II.

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2023, l'Assemblée Générale Ordinaire de CIH BANK a approuvé les comptes de l'exercice 2023, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées dans le journal d'annonce légale Finances News du 29 avril 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de fixer le montant des dividendes à servir au titre de l'exercice à :

- Un dividende de 14 dirhams par action

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2024, en numéraire.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Immobilier et Hôtelier se présente comme suit :

Résolutions	Objet	Nombre d'actions (d) : Présents ou représentés (a)	% du capital (b)	Votes valablement exprimés (c)	Voix « Contre »		Abstentions	Voix « Pour »		Résultat de l'adoption de la résolution
					Nombre	%		Nombre	%	
1^{ère} résolution	Ratification des modalités de la convocation	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
2^e résolution	Approbation des comptes sociaux	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
3^e résolution	Quitus aux commissaires aux comptes	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
4^e résolution	Affectation du résultat et fixation du dividende	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
5^e résolution	Conventions règlementées	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
6^e résolution	Jetons de présence	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
7^e résolution	Démission de Madame Latifa ECHIHABI du Conseil d'Administration et ratification de la cooptation de Monsieur Hamid TAWFIKI en qualité d'Administrateur	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
8^e résolution	Démission de Monsieur Mustapha LAHBOUBI du Conseil d'Administration et ratification de la nomination de Monsieur Ali BENSOUUDA en qualité d'Administrateur	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
9^e résolution	Ratification de la nomination d'un nouveau collègue des CAC : • La reconduction du mandat du Cabinet Mazars Audit ; • La nomination du cabinet Deloitte.	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
10^e résolution	Ratification de la nomination de Madame Laila MAMOU en qualité d'Administrateur	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé
11^e résolution	Pouvoirs en vue des formalités légales	24.168.005	79,19%	24 168 005	0	0	0	24.168.005	79,19%	Approuvé

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95, telles que modifiées et complétées par la loi 78-12 :

(a) Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ;

(b) La proportion du capital représentée par ce vote ;

(c) Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 ;

(d) Une action correspond à une voix.